

Monsieur le maire indique que son arrêté sur le comblement du vallon en vue de la réalisation d'une oliveraie est tout à fait légal. Il a été pris sur la base du défrichement visé par l'Etat et la D.D.E. Sur le plan de la formalisation, l'arrêté est à ce jour inattaquable. Il reste à voir maintenant quel type de déchets ont été versés. La justice a été saisie.

Monsieur Destrost souligne que ce phénomène dure depuis quelques années et que certaines personnes dont monsieur Wilson étaient venues pour rendre compte de ce qui se passait aux Espèces. Il regrette que la commune ait manqué de réaction. Il rappelle que dans d'autres domaines, il y a eu une mobilisation ; il cite en exemple la manifestation pour lutter contre les camions....

Monsieur Destrost ne peut que déplorer que la réaction arrive maintenant. Il énumère les différents incidents qui ont été liés à ces travaux de remblaiement : monsieur Lambert a reçu un rocher dans son jardin – il n'y a eu aucune réponse du propriétaire qui exécutait les travaux ; un dépôt d'ordures et de terre a été entreposé sur le terrain de monsieur Desjardins. De tels débordements sont inadmissibles. Les pistes auraient dû être déterminées par un géologue. Il cite comme autre exemple l'état du chemin de la Curasse où des gondoles ont été faites par monsieur Belez afin d'éviter le ruissellement des eaux. Monsieur Destrost affirme : « ce manque de réaction me dérange »

Monsieur le maire précise qu'il assume toutes ses responsabilités quant à la réalisation de l'oliveraie et que s'il y a eu dérapage, l'enquête le dira. Quant aux problèmes liés aux inondations, cela relève de la responsabilité du propriétaire et doit être réglé en interne.

Monsieur Gubler indique que les élus de la majorité sont volontaires pour que la lumière soit faite sur ce dossier, et que certains points soient éclairés.

Monsieur Destrost émet un souhait : que cela cesse. Il trouve injustifiable que la commune paie des travaux provoqués

par la nuisance d'un particulier. Monsieur Gubler ajoute que puisqu'il y a eu une saisine de la justice, il convient d'attendre ce que va décider le Procureur. Les photos ont été prises en compte.

Monsieur Destrost demande si des autorisations ont été délivrées pour le stand de tirs des Espèces.

Monsieur le maire répond que les autorisations de ce genre sont données par la police.

Monsieur Destrost affirme qu'il n'attaque personne dans ses propos mais qu'il est un peu tard de se « réveiller » maintenant qu'il y a 10 mètres de hauteur de terre.

Monsieur Quinard pense qu'il faut faire attention à utiliser un vocabulaire précis pour ne pas laisser croire n'importe quoi à nos concitoyens : il y a une différence entre des remblais parsemés de dépôts sauvages de déchets et une décharge, entre des déchets inertes, qui par définition ne peuvent pas être plus ou moins dangereux, et des déchets toxiques.

Monsieur Fasolino souligne que la priorité réside en ce que la clarté soit faite sur ce dossier et d'autant plus que cela touche la santé publique.

Madame Malafronte indique que personne ne veut « détériorer » la nature et que tout le monde ici présent partage les mêmes convictions. Elle propose qu'on se tienne au courant des informations de toutes parts et que l'on rassure la population chaque fois que cela est nécessaire.

Monsieur le maire précise qu'il ne peut avoir qu'une démarche générale vis-à-vis du Préfet. Trois domaines sont présents dans ce dossier : le domaine privé qui concerne le propriétaire, le domaine public où la commune doit juger les nuisances que ces travaux engendrent et quelles réparations ou travaux elle doit mettre en place pour que le problème soit réglé et enfin le problème de salubrité publique. Le remblaiement du

vallon en oliveraie a respecté les règles administratives et constitue une protection essentielle contre l'incendie. Monsieur le maire rappelle que les pistes auront un régime D.F.C.I. réservés aux propriétaires, à leurs ayants-droits pour se rendre à leur propriété, elles ne pourront pas être utilisées pour les activités du Domaine.

Monsieur Rodriguez revient sur les obligations quant aux dimensions des pistes. Une distance de 6 mètres est nécessaire.

Monsieur Destrost indique que les 6 mètres sont bien dépassés car ce sont 15 à 20 mètres qui forment une aire de retournement.

Monsieur le maire indique que tous les feux de Cuges sont passés aux Espèces ; donc on peut bien comprendre que l'aire soit supérieure à la moyenne du fait de la nécessité de la protection de l'endroit contre le feu. Monsieur le maire ne s'oppose pas à une aire de retournement d'une telle grandeur, il indique : « en cas de feu, les pompiers seront en sécurité ». Les ouvrages D.F.C.I. ne sont pas surdimensionnés. L'importance est de savoir si des déchets toxiques ont été déposés ou pas ; celui qui les a déposés sera jugé.

Monsieur Destrost souhaite faire part de ses doutes concernant le financement communautaire et communal du tram reliera Aubagne – La Penne. Son coût représentera près de 16 millions d'euros le kilomètre dont 65 % seront financés par un recours à l'emprunt. Il demande qui va financer cet emprunt et quelle va être la part financière de la commune.

**Monsieur Di Ciaccio précise que le financement du tram se fera par le biais des subventions de l'Etat, du Conseil général, du Conseil Régional à hauteur de 20 %, par un autofinancement de 15 % et par un recours à des emprunts financés par le versement transport des entreprises.**

# La vie du conseil municipal



## Synthèse de la séance du 17 décembre 2009

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash délibérations

**Délibération n° 01/12/09 Plan Local d'Urbanisme – Bureau d'études – Signature de l'acte d'engagement.** Par délibération n°02/05/08 du 29 mai 2008, le Conseil municipal a décidé de prescrire l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. Une consultation a été organisée par la commission d'attribution des marchés en vue de désigner un bureau d'études auquel sera confiée cette étude d'élaboration du P.L.U. En application de l'article 28 du Code des marchés publics, un marché sur procédure adaptée a été passé avec la Sarl PERENNE, 52, rue Edmond Rostand 13006 Marseille, pour un montant de 39.169 euros TTC. Il revient au Conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer l'acte d'engagement. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 02/12/09 Convention de financement de travaux entre le SMED 13 et la commune – Programme 2009 Article 8 – Travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement.** La commission permanente du Conseil général des Bouches-du-Rhône, réunie le 2 octobre dernier, a attribué à la commune une aide départementale de 11.072,80 euros pour les travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement pour l'aire de Coudoune, chemin Sainte Madeleine. Afin d'entériner ce projet, il convient d'autoriser monsieur le maire à signer une convention de financement de travaux avec le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône et d'approuver le plan de financement. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 03/12/09 Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône – Prestation de service « Accueil de Loisirs sans hébergement » – Modification de l'annexe 2.** Lors de la séance du 26 octobre 2009, par délibération n°10/10/09, le Conseil municipal a autorisé monsieur le maire à signer une convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Accueil de Loisirs sans hébergement ». Pour mémoire, cette convention définissait et encadrait les modalités d'intervention et de versement de la prestation « Accueil de Loisirs sans hébergement ». Par courrier en date du 19 novembre écoulé, la Caisse d'Allocations Familiales a attiré notre attention sur une modification apportée à l'annexe 2 concernant les délais d'application. Il convient donc d'autoriser monsieur le maire à signer les modifications apportées à l'annexe 2. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibérations n° 04/12/09 et n° 05/12/09 Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'un stage multisports et cuisine et d'un stage music live.** Le Conseil municipal doit approuver l'organisation de deux stages qui seront proposés à des jeunes de l'« accueil de loisirs jeunes », âgés de 11 à 17 ans, et qui se dérouleront au cours des prochaines vacances scolaires. Il doit également en adopter les tarifs. *Délibérations adoptées à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire répond aux questions du public et lève la séance à 21 heures.



**Délibération n° 06/12/09 Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'un stage découverte du carnaval de Nice.** Le Conseil municipal est amené à approuver l'organisation d'un stage découverte du carnaval de Nice qui sera proposé aux jeunes du centre de loisirs les benjamins âgés de 6 à 12 ans, et qui se déroulera au cours des prochaines vacances scolaires. Il doit également en adopter les tarifs. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 07/12/09 Acomptes de subventions à verser aux associations au titre de l'année 2010.** Dans le cadre de la gestion annuelle des crédits de subvention alloués par la commune aux associations, il est proposé de mandater, dans l'attente du vote du budget primitif 2010, un acompte de subvention à certaines associations, et ce afin d'éviter une rupture de leurs fonds de roulement. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 08/12/09 Acompte de subventions à verser au C.C.A.S. au titre de l'année 2010.** Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la crèche familiale et des autres activités du Centre Communal d'Action Sociale, dans l'attente du vote du budget primitif 2010, il est proposé de mandater au CCAS, un acompte de 50% du montant de la subvention accordée en 2009. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 09/12/09 Motion de soutien à Aung San Suu Kyi dans le cadre de la campagne « Ma ville soutient Aung San Suu Kyi ».** Le comité de soutien à Aung San Suu Kyi, a lancé une campagne intitulée « Ma ville soutient Aung San Suu Kyi » qui vise à mobiliser les élus locaux français sur le sort de l'opposante birmane, la seule Prix Nobel de la Paix emprisonnée au monde. Il est proposé que la commune exprime sa solidarité envers cette militante de la paix et de la démocratie en adoptant une motion de soutien et émettant le vœu appelant à sa libération. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 10/12/09 Organisation d'un voyage culturel à Paris à l'intention de deux terminales S du Lycée Joliot-Curie – Participation communale.** Les professeurs du lycée Joliot Curie d'Aubagne envisagent d'organiser au mois de mars 2010 un voyage culturel à Paris, à l'intention des classes de terminale S. Afin de limiter la participation des familles, ils sollicitent une aide financière des communes, notamment de celles où sont domiciliés les élèves concernés. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 11/12/09 Demande d'avance sur subventions auprès de Dexia Crédit Local.** Pour permettre de disposer de la trésorerie nécessaire dans l'attente du versement des subventions attribuées et notifiées par le Conseil Général, la commune a sollicité une avance auprès de Dexia – Crédit Local de 264.824,00 euros. Il est proposé d'accepter cette offre et d'autoriser monsieur le maire à signer tout document afférent. *Délibération adoptée par 22 voix et 5 abstentions (Catherine Lognos, France Leroy, Bernard Destrost, Marie-Odile Roux et Alain Ramel).*

**Délibération n° 12/12/09 Budget principal 2009 – Décision modificative n° 4.** Il convient d'apporter différents ajustements budgétaires au budget principal 2009 de la commune. *Délibération adoptée par 22 voix et 5 abstentions (Catherine Lognos, France Leroy, Bernard Destrost, Marie-Odile Roux et Alain Ramel).*

**Convention de financement de travaux entre le SMED 13 et la commune – Programme 2009 Article 8 – Travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement**

Monsieur le maire indique que ce travail a été demandé par la commission du patrimoine, présidée par Bernard Espanet, dans le cadre de l'aménagement et de la réhabilitation du jardin de la ville et de la mise en valeur de l'Air de foulage. Il s'agit de la première opération d'enfouissement de réseau. Il ajoute que la commune paiera un montant Hors taxes car le S.M.E.D. paie les entreprises TTC, récupère la T.V.A. et facture à la commune sa participation en Hors taxes.



**Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'un stage multisports et cuisine**

Madame Malafronte se montre très satisfaite du partenariat qui a été mis en place avec le restaurant scolaire et sa responsable madame Laurence Cool pour le stage cuisine. Elle précise que désormais seront appliqués des tarifs qui varieront en fonction du quotient familial. Elle mentionne les directives de la CAF, reçues dernièrement, où de nouveaux critères sont à respecter tels que l'ouverture et l'accès à tous afin de favoriser la mixité sociale, l'accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources. Afin d'être fidèle à ces instructions, le service a donc établi une tarification selon les revenus des familles pour les activités de loisirs.

Monsieur Destrost souligne qu'il n'est pas opposé à ces trois délibérations mais que la multiplication de ces stages

représente un coût pour la population, ce qui interpelle les membres de l'opposition. Il demande jusqu'où pourra aller la commune dans ses participations financières. Monsieur Destrost ajoute : « Nos enfants n'ont pas bénéficié de ces aides et ce n'est pas pour autant qu'ils sont devenus des délinquants ». Il lui semble qu'au-delà du coût, cela favorise l'assistantat. Madame Malafronte rappelle que le seul stage « couteux » fut le stage plongée.

Monsieur Destrost indique qu'une fois cumulés en fin d'année, ces stages représentent une certaine somme. Il convient que c'est le choix politique de la majorité mais le cumul et son coût l'interpellent.

Madame Malafronte indique que le service de l'animation socioculturelle a tenté d'éviter les stages « croisières

**Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'un stage multisports et cuisine (suite)**

méditerranée » et s'est attaché à proposer des stages liés à la prévention, à l'hygiène. Elle propose que ce débat soit repris lors de la préparation du budget prévisionnel.

**Monsieur le maire précise que c'est une volonté politique de mener une action envers les jeunes du village. Ce choix est assumé et cadré par une enveloppe budgétaire qui est respectée. Il indique que si demain la commune n'a pas les moyens de continuer, elle arrêtera ; si elle est intégrée à la grande métropole marseillaise, elle y sera malheureusement contrainte.**

L'emploi du mot « assistantat » dérange monsieur Di Ciaccio qui aimerait que les enfants n'aient plus besoin de l'aide de la mairie et qu'il existe un véritable droit aux loisirs et aux vacances. Car pour beaucoup, les loisirs font partie des choses qui ne leur sont plus réalisables. « Tant que les moyens nous permettront d'aider petitement les familles, nous le ferons » ajoute-t-il. Il remercie monsieur Destrost d'avoir évoqué qu'il s'agissait du choix politique de la majorité.

Madame Malafronte revient sur les critères que les communes doivent respecter en application des textes ministériels qui sont repris dans le guide d'informations de la CAF. A aucun moment, la CAF ne parle d'assistantat. Les communes se doivent d'appliquer ces directives et favoriser l'accessibilité financière de toutes les familles par la mise en place de tarifications modulées en fonction des ressources.

Pour madame Olivier, ces trois stages constituent des ouvertures sur le monde et une ouverture d'esprit pour les jeunes du village.

Madame Boulant apprécie l'équilibre qui existe entre ces trois stages et leur valeur éducative.



**Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'un stage music live**

Madame Malafronte informe que monsieur Philippe Jardin sera l'animateur musical de ce stage.

Monsieur Fasolino souligne la pertinence de ce choix. Il est très satisfait que soit proposée une activité qui ne l'était pas jusqu'à présent. Cette initiative n'est pas sans rappeler Class rock (tremplin musical des bahuts) bien évidemment dans des périmètres incomparables. En tous cas c'est une réponse nouvelle qui tend à faciliter l'accès à la musique sous une forme attractive, différente et complémentaire par rapport à celle qui est proposée par le Centre

Culturel.

Il y a un renforcement de l'esprit d'équipe en dehors des activités sportives et madame Bézert s'en montre très satisfaite.

Madame Malafronte indique que le local de l'espace a bien changé ; des décorations ont été mises en place avec possibilité de projections d'images et de musique. Elle fait remarquer que la fréquentation est plus importante que cet été.



**Questions diverses**

Monsieur le maire porte à la connaissance des membres du Conseil les chiffres relatifs à la population légale de la commune tels qu'ils ressortent du nouveau recensement de la population. La population totale de la commune compte 4.754 habitants.

Monsieur le maire souhaite aborder d'autres questions diverses :

Tout d'abord, il évoque l'inquiétude des administrés liée aux remblais sur le Domaine des Espèces, la nature de ces dépôts et la pétition relative qui circule. Monsieur le maire annonce qu'il portera dès demain à la Préfecture un dossier administratif et technique reprenant les diverses autorisations délivrées. Ce même dossier sera consultable au bureau de l'urbanisme. Monsieur le maire procède alors à la lecture de la lettre qu'il a rédigée à l'attention de monsieur le Préfet :

« Monsieur le Préfet,

Par arrêté en date du 5 mars 2004, j'ai autorisé le remblaiement de la parcelle N42 en vue d'aménager une oliveraie pare-feu sur la partie Est du Domaine des Espèces. Cet arrêté a été pris après l'autorisation de défrichement délivrée par vos services en date du 3 décembre 2002.

Par lettre en date du 9 novembre 2006, vos services ont donné un avis

favorable sur un projet de travaux de réfection et d'élargissement de pistes D.F.C.I., à la charge du G.F.R. Domaine des Espèces, propriétaires du foncier support des pistes concernées.

L'utilité de ces aménagements n'est pas remise en cause, notamment en ce qui concerne la protection et la défense contre l'incendie.

Cependant, aujourd'hui, nos habitants sont préoccupés par la nature des matériaux déposés, tant lors du remblaiement que le long des pistes D.F.C.I. du Domaine.

J'ai mis à la disposition des habitants un dossier comprenant l'ensemble des pièces administratives et techniques en notre possession.

Afin de parfaire l'information des cugeois et des cugeois, j'ai l'honneur de solliciter l'avis de vos services sur la nature des matériaux déposés et les risques éventuels pour notre environnement.

Si une enquête technique s'avérait nécessaire, j'ai l'honneur de vous demander, monsieur le Préfet, de vouloir bien la diligenter.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des pièces administratives et techniques relatives à ces aménagements. Restant à votre entière disposition, je vous adresse, monsieur le Préfet, mes plus respectueuses salutations.

Le maire,  
Gilles Aicardi »